

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du jeudi 11 avril 2024  
DELIBERATION 2024\_12

Nombre de membres 10  
En exercice : 10  
Présents : 8

Excusé : 1  
Absents : 0  
Pouvoir : 1

Date de la convocation : 28 mars 2024  
Date d'affichage : 28 mars 2024

**PROMESSE UNILATERALE DE VENTE PARCELLE ZI 73  
(Immeuble non bâti)**

L'an deux mille vingt-quatre et le jeudi onze avril à vingt heures trente, le Conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Claude REILHES, Maire.

Présents : M. Claude REILHES, Mme Sandrine NARDI, M. Sébastien LANGE, Mme Ninoslava BOZOVIC, Mme Stéphanie GRECARD, Mme Maryse TEQUI, M. Didier MIRATON, M Stéphane ROUX

Pouvoir : M. Damien WEISSE donne procuration à Mme TEQUI Maryse

Excusé : M. Christophe BOYER

Secrétaire de séance : Ninoslava BOZOVIC

o O o

Monsieur le Maire explique :

Pour donner suite à la demande de régularisation par ATOSCA concernant l'expropriation de la parcelle N° ZI 73 au lieudit Esclauzolles, M. le Maire demande au Conseil leur avis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres :

- De donner tout pouvoir au Maire pour signer tous les documents et actes se référant à ce dossier

Fait et délibéré à Maurens-Scopont, les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme.

Secrétaire de séance

Le Maire,  
Claude REILHES.

